

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 132 nommant des Membres de la Propriété foncière.

n° 132

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 mai 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

### VISAS

Le Secrétaire Général des Colonies, Gouverneur p.i., de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 28 novembre 1899, instituant la commission dite de la propriété foncière

**Vu** l'arrêté du 1er janvier 1905 nommant la Commission et considérant que par suite du départ en congé de plusieurs membres de cette commission, fonctionnaires ou colons, il y a lieu de les remplacer pour que la dite commission puisse fonctionner régulièrement.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont nommés membres de la commission de la propriété foncière en remplacement de : MM. Verzier et Marill, Négociants rentrés en France. 1° M. Monavon, Agent de la Cie de l'Afrique orientale. 2° M. Bellot, Commissaire de Police. 3° M. Vigier, Négociant à Djibouti.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**PAUL PATTÉ.**